

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil: 15 ans de prison pour vol à main armée

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

LE vol avec usage d'arme apparente, commis par Constantin Birinda, sur Claude Bouloudi, est la 13e affaire jugée par la Cour criminelle de Port-Gentil, le 31 mars dernier. Un crime pour lequel l'accusé a été condamné à 15 ans de prison, alors que le Ministère public en avait requis 20.

Les faits. Dans la nuit du 1er au 2 août 2018 vers 2 heures du matin, de retour d'une veillée funèbre, Claude Bouloudi et son petit frère, Anaïck Nkoma, empruntent la bretelle du quartier Trois-Filaos. Ils sont interpellés par deux jeunes hommes – dont un portant une cagoule – armés de machettes. En voulant leur opposer de résistance, Claude Bouloudi reçoit un coup à l'oreille gauche. Un coup par le côté plat de la machette. Apeuré, ce dernier s'enfuit, afin de chercher de l'aide. Derrière lui, son cadet est dépossédé de son téléphone portable et celui de service, ainsi que d'une somme de 100 000 francs. Le 3 août vers 9 heures, Claude Bouloudi se rend au quartier Château pour faire des achats. À sa grande surprise, il rencontre un jeune homme qui est en train de vouloir liquider un téléphone identique au sien. Aussi, se rapproche-t-il plus près du revendeur, en lui confiant avoir perdu le téléphone en question, la veille au cours d'un braquage. Le jeune homme tente de fuir mais il est rattrapé par la foule et maîtrisé. Puis, il est conduit à la brigade de gendarmerie de l'Océan. Là-bas, il coopère avec les pandores qu'il conduit chez l'ami qui lui a filé l'appareil. Il s'agit de Constantin Birinda, qui est appréhendé, non sans menacer les agents avec un petit couteau.

Lors de sa comparution, le 31 mars dernier, l'accusé a soutenu qu'il a acheté le téléphone portable avec un inconnu. Et l'a ensuite remis à son ami Darel aux fins de le revendre. Il a nié au passage le fait d'avoir dépossédé le petit frère de Claude Bouloudi.



Constantin Birinda et son avocat Me Annie Ogowet...face au procureurgénéral, Cyrius Nzamba.

Le Ministère public, à travers le procureur général Cyrius Nzamba, a fait la démonstration de la culpabilité de l'accusé et requit

une peine de 20 ans de réclusion criminelle. Tandis que Me Annie Ogowet, de la défense, a plaidé l'acquittement à titre principal,

tout en se référant à titre subsidiaire à la sagesse de la Cour. Déclaré coupable de crime de vol avec usage d'arme appa-

rente, Constantin Birinda a été condamné à 15 ans de réclusion criminelle, en application de l'article 295 nouveau.

Mouila: le muezzin meurt à la sortie de la mosquée!

F.N.
Mouila/Gabon

LA communauté musulmane de Mouila vient d'être cruellement éprouvée, avec le décès brutal d'un des leurs, le 26 mars dernier. En effet, Diakité, un Malien plus connu sous le pseudonyme de Djakarta, et qui n'est autre que le muezzin, est subitement passé de vie à trépas à sa sortie de la prière hebdomadaire.

D'après les témoignages recueillis auprès de ses coreligionnaires, ce jour-là, le muezzin aurait quitté son domicile au guidon de son vélo moteur, pour la mosquée de Diouronda, dans le 1er arrondissement Mouila. Peu de temps après, comme d'habitude, il a appelé les membres de sa communauté (musulmane) à le rejoindre à

l'édifice. Une fois la prière terminée, Diakité enfourche son moyen de locomotion. Mais, au moment de mettre l'engin en marche, il s'écroule soudainement. Bien qu'ébaubis, les frères de la communauté entourent aussitôt l'infortuné et l'évacuent promptement vers le Centre hospitalier régional de Mouila. Là-bas, les tentatives de réanimer l'homme de Dieu sont vaines. Le muezzin aurait, dit-on, rendu l'âme au cours de son transfert à l'hôpital. Diakité aurait-il été victime d'une crise cardiaque? Telle est l'une des questions qui taraudent les esprits des Molvilois, quand la majorité des disciples pensent plutôt que c'est la manifestation de la volonté de Dieu. Qu'à cela ne tienne, les habitants de Mouila garderont de lui l'image de quelqu'un de très



Photo: Felicien Ndonga

La mosquée dans laquelle Diakité a prié pour une ultime fois avec ses coreligionnaires.

affable et courtois. Tant avec son voisinage qu'avec l'ensemble de

ses clients qui fréquentaient sa structure commerciale.